



Sécuriser ses contrats de droits d'auteur, droits voisins et droit à l'image

3 et 4 septembre 2019 - 2 jours à Paris - 660 €*

PUBLIC

Administratrice/administrateur - responsables et chargé/es de communication - directions artistiques - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image dans sa structure.

OBJECTIFS

Faire le point sur les règles du droit d'auteur afin d'acquérir les principaux réflexes en la matière et élaborer un outil juridique pertinent (contrat, lettre-accord, autorisation).

CONTENU DÉTAILLÉ

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Ce qui est protégé par le droit d'auteur
- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux
- La titularité des droits : qui peut revendiquer la titularité des droits d'auteur ?

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Quelles sont les conséquences d'une cession de droits d'auteur ?
- Les conditions de validité de la clause de cession de droits
- La clause est-elle valable en l'absence de rémunération au profit des auteurs concernés ?
- Les exceptions aux droits patrimoniaux
- Peut-on éviter de solliciter l'autorisation du titulaire des droits d'exploitation pour utiliser une œuvre ?
- Les exceptions du droit d'auteur
- Le danger des œuvres dites «libres de droit»

Le réseau internet et les questions de droits d'auteur

Quels sont les acteurs juridiques du réseau Internet et leurs obligations ?

- Êtes-vous éditeur de contenus ou hébergeur ?
- La problématique des contenus générés par les utilisateurs (forums, commentaires des internautes, mise en ligne par l'internaute de contenus photographiques ou vidéographiques, etc.)
- Quels sont les réflexes à acquérir lorsque vous souhaitez réagir lors de la mise en ligne d'un contenu dont vous détenez les droits ?
- Devez-vous faire intervenir systématiquement un agent assermenté pour faire constater le litige sur le réseau Internet ?
- Quelles sont les diligences à accomplir avant toutes diligences à l'encontre d'un contre facteur ?

La captation audiovisuelle de spectacles et les questions de droits d'auteur

- Les personnes physiques ou morales en charge de la captation d'un spectacle peuvent-elles invoquer des droits d'auteur ?
- Si la captation audiovisuelle est réalisée en interne, des accords particuliers sont-ils nécessaires (notamment avec les personnes salariées de votre structure) ?
- Le public dont l'image est reproduite, peut-il invoquer un droit indépendant de toute notion de droit d'auteur, de droits voisins ou de vie privée ?

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Bruno Anatrella - Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS. Il est également Président de l'association Cyberlex (www.cyberlex.org)



MÉTHODE

Lecture et analyse d'une clause de cession de droits. Rédaction d'une cession de droits d'auteur adaptée aux principales problématiques rencontrées par les participant/es. Simulation d'entretiens.

THEME COMPLEMENTAIRE

Les sociétés de gestion collective : SACD, Sacem, Spédidam
Produire et diffuser une production : étapes juridiques et sociales

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @Fotolia.com

- Formation avec un Avocat au barreau de Paris spécialisé sur les problématiques liées au droit de la propriété intellectuelle dans le secteur du spectacle
- Des réponses précises sur vos situations professionnelles
- Rédaction de clauses contractuelles et simulation d'entretiens avec les différents interlocuteurs potentiels
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure :

Activité principale :

Adresse administrative :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Financement du stage

AFDAS Uniformation Pôle Emploi Personnel

Autre financement, préciser :

Votre statut

En CDI depuis le :

En CDD fin du contrat le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Sécuriser ses contrats de droits d'auteur, droits voisins et droit à l'image – 3 et 4 septembre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

I et II

III

IV

V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

Les sociétés de gestion collective : Sacd, Sacem, Spédidam

Produire et diffuser une production : étapes juridiques et sociales

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?